



38 Rue de l'Occitanie  
46 200 Saint-Sozy  
Tel : 05 65 32 25 67  
E-mail : [animenfance@orange.fr](mailto:animenfance@orange.fr)  
Site : [anim-enfance.org](http://anim-enfance.org)

# PROJET D'ETABLISSEMENT

« Mis à jour JANVIER 2022 »



# SOMMAIRE

- I - PRESENTATION DE L'ASSOCIATION**
- II - LE PROJET EDUCATIF**
- III - LE PROJET SOCIAL**
- IV - L'ACCUEIL PROPOSE**
- V - L'ACCUEIL DE L'ENFANT « DIFFERENT »**
- VI - L'EQUIPE : SA COMPOSITION, SES COMPETENCES**
- VII - LA PLACE ET LE RÔLE DES PARENTS**
- VIII - LA PLACE DES COLLECTIVITES LOCALES**

## I - PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

Créée par des parents en 1982, *Anim'Enfance* est une association à gestion parentale, loi 1901. Leur objectif de départ était de créer un lieu où partager leur expérience, où s'apporter une assistance mutuelle dans l'éducation et la garde de leurs enfants et de mettre en place des activités d'éveil et de loisirs pour les enfants et adolescents des communes signataires du *Contrat Enfance Jeunesse*. Depuis le 31 décembre 2009, la communauté de communes a pris en charge la compétence petite enfance. Cela n'a pas changé avec l'organisation plus vaste de la nouvelle communauté de communes, CAUVALDOR.

*Anim'Enfance* pilote un EAJE , un accueil de loisirs (AL), Relais Petite Enfance .

## II - LE PROJET EDUCATIF

- Le respect du rythme et des besoins de l'enfant
- Une socialisation en douceur de l'enfant
- Un accompagnement vers l'autonomie
- La considération de l'enfant comme une personne
- La co-responsabilité éducative entre parents et professionnels

Le projet éducatif de la crèche est un document qui traduit les valeurs éducatives à l'origine des pratiques mises en place à la crèche. Il fait partie du projet d'établissement.

Il suit les recommandations de la Charte ACEPP pour l'accueil de l'enfant. Les orientations qu'il définit conditionnent l'ensemble des moyens matériels et pédagogiques mis en œuvre.

Il en découle un projet pédagogique rédigé par les professionnelles de la crèche détaillant les moyens mis en place en termes de pratiques.

Il a été rédigé par les parents, qui ont tenu compte des valeurs clés, proposées par l'équipe professionnelle de la crèche.

En cette démarche de coéducation, spécifique aux crèches associatives à gestion parentale, l'enfant est au cœur du projet, le parent demeure le premier éducateur de son enfant et, il est tenu compte de ses valeurs.

Outre qu'il soit « réglementaire », c'est à dire imposé aux structures d'accueil de la petite enfance, il constitue une base de référence et de réflexion pour les professionnels, les parents, et les stagiaires, dans le cadre de leur formation.

C'est un projet vivant qui évolue depuis 1982, susceptible d'évoluer encore avec la réflexion que nous continuons à mener au contact des parents et des enfants ; des attentes, des besoins socio-économiques propres à la région et de l'acquisition de nouvelles connaissances. Il est aussi le fruit d'une observation quotidienne de la vie à la crèche et d'une volonté de créer des conditions favorables au bien-être de chacun, enfants, parents et professionnels.

C'est dans les échanges que la parole et les postures, qu'elles soient parentales ou professionnelles, prennent du sens.

La crèche Anim'Enfance est une petite structure familiale, qui prend en compte les besoins fondamentaux du jeune enfant, en se référant aux valeurs éducatives suivantes :

- Coéducation parents-professionnels
- Accueil individualisé
- Développement et bien être par le jeu et l'éveil
- Respect des rythmes
- Socialisation, vivre en commun
- La sécurité

## 1. COEDUCATION PARENTS-PROFESSIONNELS

### Coéducation

Une place importante est faite aux parents qui restent les premiers éducateurs de leurs enfants. Les échanges au sein de la crèche permettent aux différents intervenants de mettre en commun leurs connaissances, leurs formations et leurs expériences. Ils améliorent ainsi la qualité éducative du service proposé, tout en assurant **le respect des valeurs parentales et professionnelles**, le respect et la reconnaissance du rôle de chacun.

L'accueil de l'enfant tient compte dès les premiers jours des rythmes et habitudes instaurés à la maison. Les échanges et les transmissions au quotidien, à l'arrivée et au départ de l'enfant, **tant sur les rythmes que sur les activités**, sont primordiaux pour assurer une continuité éducative entre la crèche et la maison et établir une relation de confiance avec les parents.

### Participation à la vie de l'Association

Les parents peuvent devenir **acteurs** en s'impliquant dans la vie associative. Les parents utilisateurs de la crèche participent à diverses tâches matérielles et administratives, selon leurs compétences et leurs disponibilités : gestion de l'association, petits travaux, etc. Nous encourageons également les membres de la famille à partager des moments de vie à la crèche selon leurs envies, leurs talents, leurs savoir-faire à condition de ne pas perturber les rythmes du service.

### Lieu de partage et d'insertion

Si la crèche est avant tout un lieu d'accueil pour les jeunes enfants, elle est aussi un lieu d'accueil pour les parents. Une occasion de rencontres particulièrement bénéfiques pour ceux qui se trouvent isolés. Une occasion d'échanges également entre les familles « du Pays » et celles nouvellement arrivées, facteur d'intégration et de dynamisation.

## 2. ACCUEIL INDIVIDUALISE

Les premières séparations sont toujours délicates et tiennent à de nombreux facteurs que nous ne développerons pas ici. Il s'agit pour l'équipe des professionnelles, en interaction avec les parents, de procurer à l'enfant un sentiment de sécurité affective et de continuité entre sa famille et la crèche.

Ces passations, de la maison à la crèche, des bras du parent au bras de la professionnelle, sont des moments privilégiés très importants pour l'enfant mais aussi pour le parent qui l'accompagne. Si la relation entre la professionnelle, l'enfant et le parent est bonne, la séparation en est facilitée.

L'attention que nous portons aux habitudes et aux besoins particuliers de chaque enfant et la continuité des soins et des personnes contribuent également à la construction d'un sentiment de sécurité affective.

Le doudou, objet transitionnel sécurisant, qui lie l'enfant à sa famille, peut être proposé pour faciliter la transition et celui-ci restera à la disposition de l'enfant dans les moments importants de la journée.

Nous attachons la même importance au **départ de l'enfant**.

L'accueil de l'enfant, s'il tient compte des impératifs des parents et des réactions de l'enfant, se fait le plus progressivement possible.

Nous proposons une période d'adaptation sur plusieurs jours. L'enfant reste des moments de plus en plus longs en l'absence de ses parents, pour arriver progressivement au temps d'accueil établi.

Il est essentiel que le jeune enfant puisse avoir des échanges avec les adultes qui s'occuperont régulièrement de lui.

Nous favorisons un accueil individualisé : accueil de l'enfant et du parent par un professionnel, casier personnalisé où les enfants retrouvent leurs effets personnels, lit attitré pour la sieste...

## 3. DEVELOPPEMENT ET BIEN ETRE PAR LE JEU ET L'EVEIL

L'un des objectifs d'Anim'Enfance est de favoriser l'éveil et le développement des facultés sensorielles et motrices des enfants qui lui sont confiés.

Les locaux de l'association ont été pensés de manière à contribuer au développement harmonieux de l'enfant. Il s'y déplace, le découvre et l'investit sous le regard bienveillant de l'adulte. Les pièces peuvent être ouvertes ou bien séparées afin de créer des groupes d'âge ou de jeux.

Les jouets sont proposés en fonction de l'âge de l'enfant, la possibilité lui est laissée de découvrir, d'imaginer, de transformer au gré de sa créativité, en présence de professionnels.

De nombreux jouets sont en accès libre, d'autres sont placés sur des étagères et leurs sont donnés lors d'activités spécifiques ou à leur demande.

Les jeux libres, les activités proposées et les différents ateliers contribuent à l'éveil de l'enfant, favorisent son développement cognitif et moteur mais aussi sa créativité.

Aussi, nous proposons régulièrement :

- Des jeux libres : coins dinettes, espaces moteurs adaptés à l'âge des enfants, poupées, voitures, etc.
- Des jeux de préhension, d'empilage, d'encastrement, de transvasement, etc. pour développer la motricité fine.
- . Des jeux sensoriels,
- . Des activités psychomotrices (parcours de motricité, ballon)
- . Des activités manuelles, pâte à modeler, peinture, collage,
- . Des activités musicales, chansons, comptines et manipulation de petits instruments
- Des ateliers cuisine (verser, mélanger, casser un œuf, etc.)
- Des moments de lecture à haute voix. « Bain de mots », les mêmes pour tous, qui favorisent l'entrée dans le langage, l'apprentissage naturel de la syntaxe et des temps du verbe, le présent, le passé, le futur. Certains se regroupent autour du livre, d'autres continuent leur jeu libre, certains choisissent des livres et les tendent à l'animatrice.

Le jardin permet de diversifier des activités de plein air : vélo, toboggan, trottinette, structures de motricité, mur d'escalade, petites maisons....

Nous avons confiance en leurs capacités motrices que nous encourageons. L'enfant est libre de ses mouvements dans les limites de sa sécurité physique et affective. Il apprend la prudence, prend conscience de ses limites. Il développe ainsi sa motricité, prend confiance en lui et s'achemine vers l'autonomie. Il est évident que les enfants ne sont jamais placés dans une situation qu'ils ne pourraient maîtriser seuls.

Enfin, le village et la campagne toute proche permettent des promenades et des découvertes.

#### **4. RESPECT DES RYTHMES**

Il n'y a pas d'attente de résultat à Anim'Enfance, chaque enfant se développe à son rythme et nous considérons que la meilleure façon de favoriser son développement est de créer les conditions pour que ses besoins soient satisfaits : besoins physiologiques, affectifs, de sécurité, besoins psychomoteurs, cognitifs, etc.

Le sentiment de sécurité est assuré par la connaissance des lieux et des professionnelles.

La journée est ponctuée par différents moments qui aident l'enfant à se repérer dans le temps et dans l'espace.

C'est au travers de ces différentes expérimentations que l'on favorise l'épanouissement et le plaisir.

Les besoins physiologiques sont pris en compte :

##### **a. Le sommeil**

Nous nous attachons à respecter le rythme de chaque enfant. Nous sommes à son écoute afin de repérer le moment où il a sommeil et favoriser son endormissement et

nous le laissons se réveiller. Ce moment fait l'objet d'une attention toute particulière tant il est « délicat » pour l'enfant séparé de ses parents, de ses repères.

Doudou, peluche et sucette sont les bienvenues...

Pour les plus grands c'est un peu différent : après le repas et un temps de détente, il leur est proposé une sieste dont ils se réveilleront spontanément.

#### b. **L'alimentation**

La cuisine est préparée quotidiennement sur place. Les menus garantissent un bon équilibre nutritionnel à chaque repas. Les très jeunes mangent quand ils en ont besoin (biberon, purée, etc.), au calme, en dehors des temps de repas collectifs. Lors des repas collectifs, l'enfant a accès à des mets différents, parfois nouveau pour lui. La diversité alimentaire et de saison est privilégiée mais il n'est jamais forcé de manger. Il lui est toutefois proposé de goûter.

#### C. **Les soins**

Les soins corporels incluent le change, le lavage des mains, le mouchage, les petits bobos, etc. Ces soins ont une fonction d'hygiène mais aussi de bien-être corporel et affectif. Le soin constitue un moment privilégié de relation individualisée avec la professionnelle à son écoute. Ce « maternage » favorise sa sécurité affective.

Ces temps de soins sont des occasions pour les membres de l'équipe d'encourager les prises d'autonomie de l'enfant. Il n'y a pas pour autant, d'attente de « résultat » et nous le laissons faire seul quand il en manifeste le désir.

Le passage de la couche à la culotte constitue une étape importante dans son développement : il gagne en autonomie et perd un peu en « maternage ». Cette perte est compensée par d'autres moments d'échanges et d'écoute par les professionnelles.

### **5. LA SOCIALISATION, VIVRE EN COMMUN**

La crèche favorise un apprentissage progressif de la vie en collectivité à travers des règles de vie expliquées par l'adulte.

Comme dans tout groupe, les conflits, les réactions de jalousie et d'agressivité sont inévitables. Nous les considérons comme nécessaires et structurantes car ce sont des expériences relationnelles indispensables à l'acquisition de compétences sociales. ***L'intervention médiatrice de l'adulte*** qui propose des solutions est généralement apaisante car il accompagne l'enfant dans l'apprentissage des limites et des interdits. De même qu'il l'accompagne dans ses inévitables expériences de partage et de frustration.

La socialisation, c'est ***aussi l'ouverture au monde extérieur*** par différentes sorties et échanges.

### **6. LA SECURITE**

**Les professionnelles sont les garantes de la sécurité de l'enfant** : sécurité affective, stabilité et cohérence du cadre de la crèche. Elles se doivent aussi de veiller à sa sécurité physique et mettent en place une organisation et des moyens :

- La permanence d'une équipe pluridisciplinaire permet d'assurer ***une attention individualisée***.
- ***Le matériel éducatif et le mobilier*** sont choisis en tenant compte du multi-âge et des normes de sécurité.

- **Les sorties à l'extérieur** des locaux sont encadrées par les professionnels.  
L'accès au jardin, au sein d'une zone fermée, facilite une utilisation régulière et variée pour tous les enfants de la crèche.

- **Les questions d'hygiène et de santé** font l'objet de protocoles validés par la PMI, permettant d'élargir les actions de soins à une démarche préventive.

### **III - LE PROJET SOCIAL**

L'association Anim'Enfance est située sur la commune de Saint-Sozy, un petit village du nord du Lot, région Occitanie, de 489 habitants. Saint-Sozy fait parti de la communauté des communes CAUVALDOR (causses et vallées de la Dordogne) qui compte 79 communes et environ 48 000 habitants.

#### **Ouverture sur le quartier et insertion dans un réseau d'acteurs :**

- connaitre et se faire connaitre : « s'ouvrir vers l'extérieur », « s'ouvrir de l'intérieur »
- favoriser les rencontres entre les générations et les cultures
- une structure visible (physiquement et par sa communication)
- des partenariats institutionnels (CAUVALDOR, CAF, MSA, mairies partenaires du contrat enfance, Protection maternelle et infantile, Conseil général), etc.....

#### **1)Le territoire :**

Depuis de nombreuses années, un partenariat privilégié s'est instauré entre la Caisse d'Allocation Familiale et les anciennes communautés de communes de notre territoire. Les élus ont su être à l'écoute des besoins des familles, considérant que l'attractivité du territoire rural passait par la présence et la qualité des services proposés aux habitants, d'où l'intérêt porté notamment aux structures petite enfance, crèches et relais d'assistantes maternelles.

L'association Anim'Enfance est maintenant reconnue comme nécessaire à notre bassin de vie car elle répond à un besoin de proximité, fait lien social, rompt l'isolement et contribue au développement du territoire en favorisant l'accueil et l'implantation d'une population jeune et active.

#### **► Ses points forts :**

- La région de la vallée de la Dordogne est attractive en raison d'un environnement riche et varié, de son climat, de ses paysages, de son architecture et des possibilités de loisirs qu'elle propose.

- La partie Nord-Ouest, où est situé la crèche, est proche des réseaux structurants (autoroute – aéroport) et sous forte influence du bassin briviste auquel elle se rattache. Le village de Saint-Sozy est situé à 10 minutes de l'autoroute A20, 15 Kms de Rocamadour, 15 Kms de Souillac et 35 Kms de Brive.

- Elle offre une qualité de vie à travers un cadre préservé jusqu'à maintenant (pollution

limitée, peu d'urbanisme, densité de population faible, etc.)

- Un accès à la culture : cinémas, associations culturelles, expositions, musées, conférences, théâtres, concerts, festivals, etc. Nous avons la chance de vivre sur un territoire qui bénéficie du label « **Pays d'Art et d'Histoire** » depuis 2001.

- Le territoire où la crèche est implantée offre une gamme de services relativement importante au regard du nombre d'habitants. Saint-Sozy est un village dynamique disposant de nombreux services : commerces, centre de loisirs sans hébergement, Relais d'Assistantes Maternelles, école, associations culturelles et sportives, club du 3ème âge, etc.

### ► **Ses points faibles :**

- Un tissu industriel limité. Les propositions d'emploi sont limitées, fluctuent suivant la saison touristique et agricole et induisent des emplois précaires.

- Une population vieillissante

- Un secteur qui ne bénéficie pas de transport en commun et l'usage d'un véhicule personnel est indispensable pour tous les déplacements.

## **2) Le cadre économique et social :**

### a) L'emploi :

Les emplois stables relèvent principalement du secteur tertiaire : commerce, transports et services divers. Et pour une part du secteur agricole.

**Le caractère saisonnier de l'emploi sur le territoire** du fait de son potentiel touristique est important : hôtellerie, restauration, entretien, loisirs, animation, etc. qui conduit à des pics de chômage hors des saisons touristiques.

### b) Le logement :

Un lotissement a été créé avec des terrains constructibles et des maisons mises en location. Néanmoins, compte tenu de l'attrait de la vallée de la Dordogne, on constate de nombreuses résidences secondaires et des locations saisonnières.

### c) L'accueil des enfants :

L'Association Anim'Enfance est implantée sur la commune de Saint-Sozy. Elle gère un multi-accueil, un accueil de loisirs, des relais d'assistantes maternelles.

Le centre de loisirs accueille les enfants de 3ans ½ scolarisés à 12 ans le mercredi, et toutes les vacances scolaires et jusqu'à 16 ans sur les camps (sauf 3 semaines en août et 1 semaine entre Noël et le jour de l'an).

Sur le même secteur, des assistantes maternelles proposent aussi leurs services.

A partir de 3 ans, les enfants peuvent être scolarisés à l'école du village qui propose un enseignement de la maternelle au primaire.

### **3) Le rôle de la crèche :**

La crèche est une structure d'accueil pour les tout-petits de 2 mois½ à 6 ans, à temps plein ou à temps partiel, qui participe à la dynamique locale en milieu rural. La crèche est ouverte du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.

\* Elle contribue également à la création du lien social dans le village. Les parents, utilisateurs de la crèche, ainsi que l'association, fréquentent les commerces de proximité au quotidien.

\* Elle favorise les relations avec l'extérieur et propose aux enfants des occasions de rencontrer les habitants du village et notamment les personnes du troisième âge.

\* Elle contribue au rajeunissement de la population locale. Les services offerts par la crèche incitent les jeunes familles à s'installer dans les environs.

\* Elle permet aux parents d'avoir une activité professionnelle. Elle facilite l'intégration des familles extérieures à la région.

\* Elle favorise la mise en place d'un réseau d'entraide entre les parents et les incite à s'impliquer dans une vie associative.

Les tarifs imposés par la CAF sont modulés en fonction des ressources ce qui incite les parents à faible revenu à confier leurs enfants à la crèche et permet « un brassage social » des familles utilisatrices.

\* La crèche favorise l'intégration de l'enfant « différent », de l'enfant handicapé ou atteint d'une maladie chronique.

La crèche accueille aussi les enfants étrangers et joue un rôle dans leur intégration et celle de leurs parents.

## **IV -LA CRECHE PROPOS**

- D'éviter l'exclusion des familles en situation précaire.
- Créer du lien social à travers l'organisation de temps forts et permettre ainsi aux parents de se rencontrer.
- D'aider les familles à apprendre la séparation en nous confiant leur enfant.
- De permettre à tout enfant, quel que soit la situation, de bénéficier de moments de partage de jeux, d'activités éducatives et de rencontres.
- Favoriser les échanges et les activités avec le centre de loisirs (dans le même bâtiment) en mettant en place des temps communs pour les 3-5 ans.
- Permettre à l'enfant de se socialiser avant son entrée dans la scolarité. Le Pôle Enfance est très proche de l'école maternelle et cette proximité géographique favorise le lien entre la maternelle et la crèche.

- En collaboration avec les maîtresses de l'école maternelle, nous emmenons les enfants prochainement scolarisés pour un temps de rencontre, d'échanges et de familiarisation avec le milieu scolaire.
- Accueillir les enfants, présentant un handicap ou souffrant d'une maladie chronique, au sein de la crèche avec un Projet d'Accueil Individualisée élaboré par les professionnels et les parents.
- Inscrire la crèche dans une unité adaptée à l'accueil des enfants (école, centre de loisirs, garderie périscolaire, ...).
- Développer les relations avec les assistantes maternelles du secteur en les conviant à participer à des animations ponctuelles. Un RPE (Relais Petite Enfance) créé à Saint-Sozy en septembre 2007 a été officialisé en janvier 2010, il est ouvert un jeudi sur deux de 9h30 à 11h30. Un RPE à Souillac a été créé officiellement en septembre 2010, il est ouvert tous les mardis de 9h30 à 11h30, ainsi qu'un RPE à Lamothe Fenelon, un mercredi sur deux de 9h30 à 11h30.
- Améliorer l'accessibilité de la crèche. La création d'un parking sur le côté de la crèche garantit une sécurité supplémentaire pour nos enfants quand nous venons les déposer ou les reprendre.

### **Relations avec l'extérieur et temps forts :**

Outre les sorties présentées dans le projet éducatif, l'association propose des animations qui ponctuent l'année. C'est l'occasion également d'impliquer et de faire participer de nouveaux parents.

#### 1) Carnaval :

Les enfants participent à un défilé costumé dans Saint-Sozy . Cette fête permet de faire connaître la crèche, l'AL d'Anim'Enfance. Le carnaval a lieu un mercredi après-midi.

#### 2) Noël :

Cette fête regroupe petits et grands dans la salle communale autour d'un spectacle.

L'après-midi se finit par un goûter ; les parents participent en confectionnant des pâtisseries.

#### 3) Vide-Greniers :

Le deuxième dimanche de juin, Anim'Enfance organise une journée vide-greniers sur la place de Saint-Sozy. Cette animation est ouverte à tous. A travers le stand de gaufres, buvette tenue par l'association, c'est une occasion pour les parents de se rencontrer et de favoriser des moments d'échanges.

#### 4) Belote

Début novembre, une belote est organisée au profit des enfants de l'association. Nous sollicitons les parents pour le bon déroulement de cette festivité.

#### 5) Soirée Mique

Elle a vu le jour en 2016 et a lieu depuis, tous les ans en Février.

## V- L'ACCUEIL DE L'ENFANT « DIFFERENT »

Les structures d'accueil de la petite enfance ont une mission de prévention et de socialisation propre à favoriser une insertion sociale globale, cela suppose un partenariat actif et une tolérance accrue à la différence. Nous nous attacherons ainsi à observer les enfants afin de prévenir d'une possible maladie, ou autre problème, et permettre un dépistage précoce.

### 1. L'ENFANT HANDICAPE OU ATTEINT D'UNE MALADIE CHRONIQUE

Les missions des établissements d'accueil des enfants de moins de 6 ans, redéfinies par le décret n°2000-762 du 1er août 2000 supposent l'intégration sociale des enfants ayant un handicap ou atteints d'une maladie chronique.

Cette éventualité s'inscrit dans le projet de la structure lorsque le handicap est compatible avec la vie en collectivité et que les conditions nécessaires à la ....

La crèche accueille les enfants présentant un handicap physique ou psychologique dans la mesure où la cohésion du groupe est assurée et dans la limite de la disponibilité du personnel. Pour ces enfants, l'intégration se fait par petite séquence avec aménagement des activités et de l'emploi du temps. Pour les parents de ces enfants, les responsables de la crèche ont un rôle de dépistage et d'orientation vers les structures de soins. La crèche est ensuite partenaire dans le dispositif de soins.

## VI - L'EQUIPE : SA COMPOSITION, SES COMPETENCES

L'équipe est placée sous la responsabilité de Mme Sylvie LAUMOND, Directrice EAJE, auxiliaire de puériculture et de Mme Sonia RAPEAU, directrice de l'Accueil de Loisirs.

Mme Florence NEUVILLE, éducatrice de jeunes enfants, assure la conduite de direction sur la crèche, lorsque Mme Sylvie LAUMOND est absente. Isabelle Albagnac prend le relais en cas d'absence de ces deux personnes.

Elles sont accompagnées par une équipe de professionnels composée de :

- **Isabelle**, animatrice crèche et RPE, éducatrice de jeunes enfants à 35h/semaine en CDI.
- **Sonia**, animatrice crèche et directrice de l'accueil de loisirs : auxiliaire de jardins d'enfants, BAFA et BAFD à 30h/semaine en CDI
- **Elodie**, animatrice crèche : CAP Petite enfance à 35h/semaine en CDI.
- **Yaël**, animatrice crèche et accueil de loisirs : CAP Petite enfance et BAFA à 30h/semaine en CDI.
- **Emmanuelle**, animatrice crèche et accueil de loisirs : C.A.P. Petite Enfance, 35h/semaine en CDI.
- **Caroline**, animatrice crèche et accueil de loisirs : C.A.P. Petite Enfance, 35h/semaine en C.D.I.
- **Muriel**, agent de cuisine à 20h/semaine en CDI.
- **Delphine**, agent d'entretien à 20h/semaine en CDI.
- **Anne-Marie**, secrétaire- comptable à 24h/semaine en CDI.
- **Odile**, animatrice accueil de loisirs, B.A.F.A. en C.D.I.
- **Laura**, animatrice crèche, CAP Petite enfance, en CDD.

Les professionnelles sont reconnues pour leurs compétences, leur savoir-faire et leur savoir être. Elles s'inscrivent dans une dynamique d'équipe afin de maintenir une cohésion du projet éducatif évolutif. Elles sont garantes du respect du projet dans la crèche. Le rôle de l'équipe est clair et ses compétences spécifiques sont reconnues.

En plus des rencontres informelles, différentes réunions sont organisées régulièrement :

**a) - Rencontre entre directrice :**

Elle a lieu une fois par mois selon les besoins. Les responsables établissent le planning des salariés et profitent de ce temps pour échanger et discuter de l'équipe, afin de régler d'éventuels problèmes. Elles préparent l'ordre du jour des réunions du personnel et du bureau.

**b) -Réunion de l'ensemble du personnel :**

Elle a lieu tous les deuxièmes jeudis du mois.

Les responsables de l'équipe animent la réunion mensuelle et font le bilan de la vie de la crèche. Elles règlent les problèmes d'organisation, de matériels (entretien, réparations, achats,), elles préparent les temps forts de la crèche (spectacles, sorties, cadeaux...)

C'est aussi un temps d'échange sur les enfants et sur les informations acquises lors de formation mais aussi un moment de réflexion sur leur pratique. Cette réunion se veut également un temps de régulation du fonctionnement de l'équipe.

**c) -Réunion du bureau avec les directrices :**

Elle a lieu tous les premiers jeudis du mois.

Les responsables exposent aux membres du bureau les problèmes rencontrés au quotidien dans la vie de la crèche (membres de l'équipe, enfants, parents, soucis matériels...)

Elles font le lien avec les réunions d'équipe. Elles font des propositions d'aménagement, d'amélioration ou de modification dans tous les domaines de la vie de la crèche. C'est un temps d'échange important avec les membres du bureau, représentants des parents et garants de la philosophie qui anime notre crèche.

**d)- Réunion du Conseil d'administration-bureau avec les directrices et responsable des RPE :**

Elle a lieu une fois/trimestre.

Cette réunion permet de faire le lien avec toutes les autres réunions, d'échanger, de prendre et de valider des décisions. L'aspect financier est toujours abordé lors ces instances.

**e) Rencontre entre le bureau et le personnel**

Mise en place à compter de septembre 2009, de rencontres sous forme d'entretiens individuels, afin d'évaluer la rémunération individuelle supplémentaire (RIS).

Deux membres du bureau reçoivent chaque membre du personnel dans le cadre de l'application de la convention collective nationale des personnels des centres sociaux et socioculturels du 4 juin 1983.

Les thèmes abordés : activités de l'année écoulée, objectifs pour l'année à venir, évolution et nouvelle orientation, actions de formation envisagée.

## VII-LA PLACE DES PARENTS

### **1) Anim'Enfance : association à gestion parentale**

La crèche est une structure associative qui fonctionne grâce à l'énergie et au temps qu'un groupe de parents bénévoles y consacre, ceux-ci sont élus chaque année en assemblée générale par tous les adhérents présents. Cette assemblée est l'occasion de faire le point sur la vie de l'association et d'élaborer l'ensemble des projets.

Les parents élus s'organisent et se répartissent les tâches : 2 co-présidents (organisation et suivi de la vie de l'association, réunion avec les différents partenaires), 2 secrétaires (rédaction des comptes-rendus de réunions distribués à chaque famille, courriers divers), 2 trésoriers (chargés du poste salaires et charges, règlements et du suivi des mouvements du compte).

D'autres membres actifs du bureau sont affectés au poste festivités ou autres démarches.

### **2) Les parents à la crèche :**

Le parent reste le premier éducateur de l'enfant et la crèche collective associative à gestion parentale participe à son adaptation à la vie en collectivité, à son éveil.

Les parents peuvent participer à la vie de la crèche en fonction de leur disponibilité et des demandes de la crèche :

-Implication des parents dans la vie associative de la crèche : gestion financière, administrative, humaine ; relations extérieures et participation aux temps forts dans l'année (fête de Noël, Carnaval...) et aux événements qui rythment la vie du personnel.

-La crèche favorise les rencontres et les échanges entre les parents.

Le personnel est à la disposition des parents pour échanger. Ce moment d'accueil est aussi l'occasion pour les parents, les grands-parents de se retrouver et de discuter.

En plus des échanges verbaux, l'Association possède un site internet où vous pourrez y trouver des photos et pleins d'informations correspondant aux différentes structures. (Crèche, accueil de loisirs, relais petite enfance).

### **3) Premier accueil à la crèche :**

Après une prise de rendez-vous chaque parent désirant confier son enfant à la crèche, est reçu par la directrice de la structure et visite les lieux. Un dialogue s'instaure pour connaître la vie et les habitudes de l'enfant à la maison et faire le lien avec la vie en collectivité à la crèche.

Lors du premier rendez-vous, la directrice prendra en compte les besoins des familles puis leur remettra un dossier d'inscription. Ensemble, ils décideront de la date pour démarrer l'adaptation. L'adaptation a une place importante pour un bon départ dans la vie à la crèche. Dans un premier temps, le parent reste avec l'enfant à la crèche pour le rassurer et l'habituer à ce nouvel espace de vie. Puis l'enfant reste seul sur de courtes séquences.

Toute adaptation est faite sur mesure en fonction de la personnalité de l'enfant et la disponibilité des parents.

Les parents remettent à la crèche un descriptif d'une journée type de l'enfant en précisant les rythmes de sommeil et de repas. Le personnel de la crèche tient à jour un tableau et un classeur reprenant les moments clefs de la journée de chaque enfant. Y sont notés au quotidien les changes, les horaires de sieste, les repas, la prise éventuelle de médicaments et la participation aux animations.

Ces échanges verbaux et/ou écrits entre les parents et le personnel de la crèche favorisent une bonne communication et participent à la qualité de l'accueil.

Le règlement de fonctionnement et le projet d'établissement comprenant le projet éducatif et le projet pédagogique sont remis à toute nouvelle famille.

## VIII) La place des collectivités locales

### **1) Présentation :**

Le 31 Décembre 2009, la communauté des communes du Pays de Souillac Rocamadour a pris la compétence Petite Enfance.

Nous nous rencontrons lors des comités de pilotage du contrat enfance jeunesse et lors de commissions où sont étudiés bilan prévisionnel et projets de l'association, en rapport avec l'accueil de loisirs.

La crèche et la commission petite enfance de CAUVALDOR, se réunissent deux fois/an lors d'un dialogue de gestion. (Bilan du personnel, bilan financier, besoin en équipement, travaux ).

Les municipalités prêtent leurs salles des fêtes pour nos évènements festifs. Chaque année nous nous rassemblons dans des lieux différents.

## 2) Le partenariat :

<b>ORGANISMES</b>	<b>CONVENTION</b>	<b>ROLE</b>	<b>NATURE DU PARTENARIAT</b>	<b>ACTIONS COMMUNES</b>
<b>CAF</b>	X	Partenaire financier , assistance et controle	Prestations de service	Contrat Enfance Jeunesse
<b>MSA</b>	X	Financier	Prestations de service	
<b>PMI</b>		Contrôle et conseil Information	Visites du médecin de PMI	Rencontres à thème avec les parents
<b>COMMUNAUTE DES COMMUNES CAUVALDOR</b>	X	Partenaire financier Accompagnement dans le fonctionnement	Co-signataire d'une convention	Pro-mouvoir le bon fonctionnement à travers une charte
<b>A C E P P</b>		Conseils et informations sur les métiers et structures de la petite enfance	Adhésion	
<b>CONSEIL GENERAL DU LOT</b>	AGREMENT	Contrôle	Administratif Co-signataire des contrats	
<b>ORGANISMES ET ECOLE DE FORMATION</b>	Convention de stage	Assurer le suivi des stagiaires. Formation du personnel	Administratif et rencontre sur le terrains	Développement des connaissances et des compétences
<b>POLE EMPLOI</b>	X	Information sur les contrats. Aide à l'embauche	Co-signataire du contrat emploi	
<b>MAIRIES</b>	X	Mise à disposition des locaux et de matériels	Co-signataire du contrat enfance et jeunesse	Contrat enfance Jeunesse
<b>UNIFORMATION</b>		Financement des formations	Adhésion	
<b>FEDERATION DES CRECHES</b>	X	Accompagnement des structures dans les différentes démarches, conseils.	Réunion d'informations	Participation aux réseaux des crèches